



Recouvrement du solde du stock de mon entreprise

Par **pimpanelle**, le **20/12/2008** à **10:20**

J'avais pris une entreprise en location gérance en 2003 pour une période de 3 ans. J'ai acheté le stock que j'ai payé entièrement. Au bout des 3 ans, en octobre 2006, le propriétaire a repris son entreprise et m'a racheté le stock. Il a été convenu, vu le montant important, qu'il paierait par 18 mensualités, ce qui portait la fin du remboursement au mois de Mars 2008. Cet engagement n'a pas été tenu car il me doit depuis le mois d'Août une somme de 75 000 €, solde restant sur la totalité du stock. rnQuels sont mes droits ?rnComment puis-je faire pour récupérer cette somme sachant que ce repreneur fait le mort ?rnDois-je porter plainte ?rnCette somme me manque, et je ne peux pas clôturer ma société par rapport au fisc. Je suis obligé de continuer à payer les cotisations RSI, même sans recettes, tant que je n'ai pas encaissé la totalité de mon stock.rnMerci de me répondre rapidement. Je ne sais plus quoi faire.

Par **Yannick TETTINI**, le **22/12/2008** à **10:46**

Bonjour,rnrnvotre situation est particulièrement fâcheuse, puisque votre délai de recouvrement s'agrandit de jours en jours depuis le mois 9 mois maintenant.rnrnil existe de nombreuses possibilités et arsenaux juridiques et para-juridiques susceptibles de vous aider à procéder au recouvrement de cette somme.rnrnPar soucis de confidentialité, je vous contacte en mp pour vous les évoquer.